**Lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant**

**Le FINA** respecte les cinq engagements suivants :

Etre en conformité avec les obligations du code du travail en matière de prévention contre le harcèlement et les violences à caractère sexuel.

Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu.

Former la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS.

Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques.

Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

oooOOOO§OOOOooo

**Règlement Général sur la Protection des Données**

**Le Fina** a adopté 3 bons réflexes pour appliquer le RGPD.

faire le tri dans vos données (ne collectez que les données vraiment nécessaires)

respecter le droit des personnes en matière de consultation, de rectification ou de suppression des données

sécuriser vos données